

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-9 et L. 3221-10.
Mé la délibération n°23 du 20 novembre 2023 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc HAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

N° 24674

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-9 du Code général des collectivités territoriales, à David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires, au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires, sous la réserve stipulée, sous conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure, sous le sceau afférent à la DDC et HT de la Direction des bâtiments communautaires.
- Déclaration, requête et document final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Déclaration de service fait, observations de bonne exécution des prestations (certificat de réception, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- Acte de conformité après travaux relevant de la Direction des bâtiments communautaires.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des bâtiments communautaires d'entretien par l'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de M. David DRIEUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc HAZEAU.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24674_DRIEUX.pdf
(.pdf, 154,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER